



LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN APRES ALUR ET MACRON

◆ Objectifs :

Savoir quand purger efficacement
Éviter la nullité de la vente immobilière

Durée : 1 jour

Pré-requis : Niveau 2

Public concerné :

La formation s'adresse à toute personne (**juriste immobilier, notaires et collaborateurs**) devant purger le droit de préemption urbain à l'occasion d'une mutation ou encore les personnes travaillant au sein des services instructeurs des titulaires de ce droit.

PLAN D'INTERVENTION :

PROPOS INTRODUCTIFS

LES ACTEURS PUBLICS DU DPU :

La carte des titulaires du droit de préemption depuis la loi ALUR

Commune carencée et droit de préemption urbain

LA CONSISTANCE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

> Les situations visées par les textes

Le projet soumis à la purge du droit de préemption

La catégorie de biens entrant dans le champ d'application du droit de préemption urbain

Point sur : le DPUR

> Le mécanisme du droit de préemption

La soumission du projet au titulaire du droit de préemption

La réponse de l'administration – visite/documents complémentaires – les délais d'instruction

Les règles de notifications de la décision de préemption

LE CONTENTIEUX DU DPU

> Le contentieux du droit de préemption urbain

L'absence de purge et purge par erreur

Les cas d'ouverture de l'action du vendeur ou de l'acquéreur évincé

> Panorama des points sensibles du droit de préemption urbain :

Ventes simultanées - adjudication obligatoire – notion d'unité foncière - préemption partielle

Hiérarchie entre les différents droits de préemption

Nouveautés ALUR et loi MACRON

Pour toute demande de formation en intra :
contact@immo-formation.fr